

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, le **lundi 3 février 2025** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire  
Madame Marie-Claude Duval, conseillère, district No. 1  
Monsieur Sébastien Robert, conseiller, district No. 3  
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4  
Monsieur Mathieu Blouin, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Virginie Forgues, coordonnatrice au greffe et à la direction générale

Est absent :

Monsieur Richard Lecours, conseiller, district No. 5

### **ORDRE DU JOUR**

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **NOMINATION - SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**
3. **ORDRE DU JOUR**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2025
5. **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**
  - 5.1 Information de M. le maire
6. **AVIS DE MOTION**
  - 6.1 Avis de motion - Règlement No. 25.02.01.25 modifiant le règlement No. 25.02 décrétant les différents tarifs pour l'exercice financier 2025 afin d'ajouter les tarifs relatifs aux services aéroportuaires
  - 6.2 Avis de motion - Règlement No. 24.03.01.25 modifiant le règlement No. 24.03 relatif à la régie interne des comités afin de créer un nouveau comité aéroportuaire
7. **RÈGLEMENTS**
  - 7.1 Dépôt - Projet de règlement No. 25.02.01.25 modifiant le règlement No. 25.02 décrétant les différents tarifs pour l'exercice financier 2025 afin d'ajouter les tarifs relatifs aux services aéroportuaires
  - 7.2 Dépôt - Projet de règlement No. 24.03.01.25 modifiant le règlement No. 24.03 relatif à la régie interne des comités afin de créer un nouveau comité aéroportuaire
8. **RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
  - 8.1 Dépôts - Comptes-rendus et procès-verbaux des réunions, commissions et comités

**9. ADMINISTRATION**

9.1 Adoption - Déclaration de services aux citoyens

**10. FINANCES**

10.1 Acceptation du registre des chèques du mois de janvier 2025, des prélèvements automatiques et du compte-salaire

10.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois de janvier 2025

10.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 943 100 \$ qui sera réalisé le 12 février 2025

10.4 Adoption - Programme d'aide financière - Verdissement des terrains industriels sur le territoire de Saint-Mathieu-de-Beloeil

10.5 Demande de soutien financier - Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire

**11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**12. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS**

12.1 Certificat de paiement No. 3 - Travaux de rénovation de l'entrepôt municipal

12.2 Affectation au surplus non affecté - Travaux de réparation du ponceau P-SMB-44-0894 Ruisseau Sud

**13. HYGIÈNE**

**14. PERMIS ET INSPECTION**

14.1 Demande de permis pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment assujettie au PIIA No. 22.16 - 3135, rue Bernard-Pilon (lot 5 131 848)

**15. LOISIRS ET CULTURE**

15.1 Embauche - Coordinatrice au camp de jour - Saison 2025

15.2 Camp de jour - Enjeux

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2025-02-001

**1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Claude Duval

**APPUYÉE DE :** Madame Mona S. Morin

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Constatation du quorum et ouverture de la séance à 20 h 00.

**ADOPTÉE**

2025-02-002

## 2 - NOMINATION - SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Sébastien Robert  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

De nommer madame Virginie Forgues, coordonnatrice au greffe et à la direction générale, à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 3 février 2025.

**ADOPTÉE**

## 3 - ORDRE DU JOUR

2025-02-003

### 3.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mathieu Blouin  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Sébastien Robert  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajout :

2. Nomination - Secrétaire d'assemblée

**ADOPTÉE**

## 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-02-004

### 4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Claude Duval  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Mathieu Blouin  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

## 5 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

### 5.1 - INFORMATION DE M. LE MAIRE

M. le maire effectue son suivi mensuel sur l'avancement des démarches visant à améliorer la résilience des infrastructures municipales face aux changements climatiques. Il informe les citoyens à l'effet que les résultats de la première phase des tests de coloration dans le secteur des Fleurs ont permis d'identifier certaines non-conformités pour quelques résidences et ce que les propriétaires concernés ont été avisés des correctifs à apporter. Il poursuit en mentionnant que la Municipalité est présentement en appel d'offres pour une seconde phase de tests de coloration pour le secteur du Domaine du ruisseau (rues Allard, Beauchemin, Malo, etc.). Il mentionne également que les autres projets, dont il a été question le mois dernier, suivent leur cours. Le seul point nouveau à apporter est que la Municipalité a reçu la confirmation d'Hydro-Québec à l'effet qu'ils réaliseront les travaux sur la ligne de distribution, avant la période de dégel, afin de nous permettre d'effectuer les travaux d'augmentation de la capacité électriques des stations de pompage.

Ensuite, le maire informe les citoyens sur les statistiques relatives aux constats d'infraction émis par la Régie de police sur notre territoire au cours de l'année 2024. Il mentionne que le principal problème observé à Saint-Mathieu-de-Beloeil est la vitesse excessive avec plus de 1 582 constats émis. Il a été conclu avec la Régie de police que si la Municipalité souhaitait aller plus en profondeur dans l'analyse de ces statistiques (heures et secteurs problématiques), il était maintenant possible de la faire puisque ce service est désormais offert par la Régie. Il mentionne également qu'il y a eu une forte augmentation en 2024 du nombre de constats émis pour l'utilisation du cellulaire au volant et que la Régie de police porte une attention particulière à cette problématique.

Pour terminer, puisque plusieurs citoyens ont soulevé que le jargon utilisé lors des séances du conseil peut être parfois difficile à comprendre, le maire informe les citoyens qu'il s'efforcera dorénavant de mieux vulgariser et expliquer les décisions prises par résolution.

## **6 - AVIS DE MOTION**

### **6.1 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO. 25.02.01.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 25.02 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 AFIN D'AJOUTER LES TARIFS RELATIFS AUX SERVICES AÉROPORTUAIRES**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Mathieu Blouin, conseiller, à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement No. 25.02.01.25 modifiant le règlement No. 25.02 décrétant les différents tarifs pour l'exercice financier 2025 afin d'ajouter les tarifs relatifs aux services aéroportuaires.

### **6.2 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO. 24.03.01.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 24.03 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS AFIN DE CRÉER UN NOUVEAU COMITÉ AÉROPORTUAIRE**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Sébastien Robert, conseiller, à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement 24.03.01.25 modifiant le règlement No. 24.03 relatif à la régie interne des comités afin de créer un nouveau comité aéroportuaire.

## **7 - RÈGLEMENTS**

### **7.1 - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 25.02.01.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 25.02 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 AFIN D'AJOUTER LES TARIFS RELATIFS AUX SERVICES AÉROPORTUAIRES**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur Mathieu Blouin, conseiller, dépose le projet de règlement No. 25.02.01.25 modifiant le règlement No. 25.02 décrétant les différents tarifs pour l'exercice financier 2025 afin d'ajouter les tarifs relatifs aux services aéroportuaires.

Une copie de ce projet de règlement est jointe au procès-verbal de la présente séance (annexe A) pour en faire partie intégrante.

## **7.2 - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 24.03.01.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 24.03 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS AFIN DE CRÉER UN NOUVEAU COMITÉ AÉROPORTUAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur Sébastien Robert, conseiller, dépose le projet de règlement No. 24.03.01.25 modifiant le règlement No. 24.03 relatif à la régie interne des comités afin de créer un nouveau comité aéroportuaire.

Une copie de ce projet de règlement est jointe au procès-verbal de la présente séance (annexe B) pour en faire partie intégrante.

## **8 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

### **8.1 - DÉPÔTS - COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, COMMISSIONS ET COMITÉS**

Les documents suivants sont déposés au Conseil :

- Régie intermunicipale de l'Aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)  
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 décembre 2024
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)  
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 26 novembre 2024
- Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)  
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2024
- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)  
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 novembre 2024
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)  
Compte-rendu de la rencontre du comité du 15 janvier 2025

## **9 - ADMINISTRATION**

2025-02-005

### **9.1 - ADOPTION - DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil accorde une importance primordiale à la satisfaction de sa clientèle ;

**ATTENDU** qu'en ligne avec ses valeurs organisationnelles, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaite s'engager officiellement auprès de sa clientèle à offrir des services de qualité supérieure par l'adoption d'une déclaration de services aux citoyens ;

**ATTENDU** que cette déclaration de services aux citoyens assure la mise en place d'un mécanisme pour maintenir et améliorer la qualité des services offerts, faciliter les contacts avec l'administration municipale et accroître la satisfaction des clients externes et internes ;

**ATTENDU** que cette politique s'adresse, entre autres, aux citoyens, aux organisations, aux fournisseurs, aux individus, aux élus et aux employés municipaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin  
**APPUYÉE DE :** Madame Marie-Claude Duval  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'adopter la Déclaration de services aux citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil tel que rédigée.

Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil s'engage à :

- Offrir une écoute attentive pour cerner les besoins du demandeur ;
- Assurer la bienveillance entre l'administration, le conseil et le citoyen ;
- Être respectueux et courtois dans toutes ses communications ;
- Respecter la confidentialité des demandes ainsi que les renseignements personnels ;
- Agir de manière professionnelle avec un constant souci de recherche de solutions ;
- Être disponible et soucieux de traiter avec précision et rapidité les demandes dans la mesure de la capacité des ressources ;
- Assurer le suivi des requêtes dans les plus brefs délais en fonction de la nature des demandes dans la mesure de la capacité des ressources et au respect des lois applicables ;
- Intégrer et promouvoir les bonnes pratiques tant à l'interne qu'à l'externe de la Municipalité.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

## **10 - FINANCES**

**2025-02-006**

### **10.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS DE JANVIER 2025, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Mathieu Blouin  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 13 288 à 13 338 inclusivement, pour un montant de 222 598,79 \$, les prélèvements automatiques au montant de 24 595,63 \$ et le compte-salaires au montant de 121 408,92 \$.

**ADOPTÉE**

**2025-02-007**

### **10.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS DE JANVIER 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Sébastien Robert  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois de janvier 2025 au montant de 848 595,86 \$.

**ADOPTÉE**

**10.3 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 943 100 \$  
QUI SERA RÉALISÉ LE 12 FÉVRIER 2025**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaite emprunter par billets pour un montant total de 943 100 \$ qui sera réalisé le 12 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts (No.)	Pour un montant de (\$)
09.03	88 500 \$
18.07	854 600 \$

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt No. 18.07, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Marie-Claude Duval

**APPUYÉE DE** : Madame Mona S. Morin

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers** :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 février 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 février et le 12 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	87 700 \$	
2027	91 200 \$	
2028	94 700 \$	
2029	98 500 \$	
2030	102 400 \$	(à payer en 2030 )
2030	468 600 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt No. 18.07 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

2025-02-009

**10.4 - ADOPTION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - VERDISSEMENT DES TERRAINS INDUSTRIELS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaite mettre en place un programme d'aide financière pour le verdissement des terrains industriels du secteur Bernard-Pilon ;

**ATTENDU** que ce programme s'inscrit dans les orientations et les priorités identifiées dans le Plan stratégique 2023-2025 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ;

**ATTENDU** que ce programme vise à embellir les zones industrielles du secteur de la rue Bernard-Pilon (zones I-1, I-2 et IDI-2 du plan de zonage) par l'accroissement de la canopée et des aménagements paysagers dans ses secteurs industriels afin de contribuer à augmenter la résilience du territoire face aux enjeux climatiques ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Mona S. Morin

**APPUYÉE DE** : Monsieur Sébastien Robert

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers** :

D'adopter le Programme d'aide financière pour le verdissement des terrains industriels sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

2025-02-010

**10.5 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE BELOEIL-MONT-SAINT-HILAIRE**

**ATTENDU** qu'une demande d'aide financière a été adressée au conseil municipal par la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire le 22 janvier 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Marie-Claude Duval

**APPUYÉE DE** : Monsieur Mathieu Blouin

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers** :

D'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 200 \$ à la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-110-01-349.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

**11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**12 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS**

2025-02-011

**12.1 - CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 3 - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ENTREPÔT MUNICIPAL**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a procédé par appel d'offres pour le contrat de travaux de rénovation de l'entrepôt municipal ;

**ATTENDU** qu'un mandat a été octroyé à l'entreprise Canamo + Construction ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mathieu Blouin  
**APPUYÉ DE :** Madame Mona S. Morin  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser, l'acceptation du certificat de paiement No. 3, selon le tableau des coûts déposé par Canamo+ Construction et approuvé par le directeur des travaux publics et du génie, en date du 10 janvier 2025, pour les travaux de rénovation de l'entrepôt municipal.

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 204 384,96 \$ excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 22-300-17-000.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

2025-02-012

**12.2 - AFFECTATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ - TRAVAUX DE RÉPARATION DU PONCEAU P-SMB-44-0894 RUISSEAU SUD**

**ATTENDU** que la Municipalité a demandé des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation du ponceau P-SMB-44-0894 situé sur le chemin Ruisseau Sud ;

**ATTENDU** que quatre (4) entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix ;

**ATTENDU** que deux (2) soumissions ont été reçues et que ces dernières sont conformes aux exigences demandées par la Municipalité ;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Total excluant les taxes</b>
Groupe ADE Inc.	27 479,15 \$
CGI Environnement Inc.	35 010,00 \$

**ATTENDU** les recommandations du directeur des travaux publics et du génie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Claude Duval  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Sébastien Robert  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'octroyer le contrat de réparation du ponceau P-SMB-44-0894 sur le chemin Ruisseau Sud à l'entreprise Groupe ADE Inc. au montant de 27 479,15 \$ excluant les taxes La dépense est affectée au surplus non affecté et applicable au poste budgétaire 22-300-10-000.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

**13 - HYGIÈNE**

**14 - PERMIS ET INSPECTION**

2025-02-013

**14.1 - DEMANDE DE PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR BÂTIMENT ASSUJETTIE AU PIIA NO. 22.16 - 3135, RUE BERNARD-PILON (LOT 5 131 848)**

**ATTENDU** qu'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment, pour la propriété située au 3135, rue Bernard-Pilon (lot 5 131 848), a été adressée au Service de l'urbanisme de la Municipalité ;

**ATTENDU** que ladite demande est assujettie au règlement sur les PIIA No. 22.16 ;

**ATTENDU** les plans préparés par Enseignes Plus, le 4 décembre 2024, dossier No. 002-04122024, révision No. 3 ;

**ATTENDU** que l'entreprise Laidlaw, occupant le bâtiment principal, souhaite remplacer l'enseigne existante attachée au bâtiment ;

**ATTENDU** que l'emplacement existant pour une enseigne attachée bâtiment permet une bonne visibilité de l'entreprise à partir de la rue Bernard-Pilon ;

**ATTENDU** que l'enseigne attachée sur la façade principale du bâtiment aurait une superficie de 3,05 mètres carrés ;

**ATTENDU** que l'enseigne projetée respecte les dispositions de l'article 15.24.1 du Règlement de zonage No. 22.10, puisque la superficie maximale autorisée d'une enseigne attachée au bâtiment est de 6,0 mètres carrés ;

**ATTENDU** que l'enseigne projetée respecte les objectifs et critères du PIIA ;

**ATTENDU** que la dimension, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux de l'enseigne projetée assure une harmonisation avec le secteur environnant ;

**ATTENDU** les recommandations du CCU ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Sébastien Robert

**APPUYÉ DE** : Madame Mona S. Morin

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers** :

D'autoriser la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment, pour la propriété située au 3135, rue Bernard-Pilon (lot 5 131 848).

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

## **15 - LOISIRS ET CULTURE**

**2025-02-014**

### **15.1 - EMBAUCHE - COORDONNATRICE AU CAMP DE JOUR - SAISON 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Mathieu Blouin

**APPUYÉ DE** : Madame Mona S. Morin

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers** :

D'autoriser l'embauche de madame Elyza Provost à titre de coordonnatrice au camp de jour, pour la saison 2025, selon les conditions de travail établies à la Convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2025-02-015**

### **15.2 - CAMP DE JOUR - ENJEUX**

**ATTENDU** que la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

**ATTENDU** que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

**ATTENDU** que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

**ATTENDU** que ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

**ATTENDU** que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

**ATTENDU** tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

**ATTENDU** également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

**ATTENDU** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

**ATTENDU** la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Sébastien Robert

**APPUYÉ DE** : Monsieur Mathieu Blouin

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers** :

Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

## **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la Loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du Conseil municipal.

2025-02-016

**17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin

**APPUYÉE DE :** Monsieur Mathieu Blouin

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que la présente séance soit et est close à 20 h 45.

**ADOPTÉE**

---

Normand Teasdale, maire

---

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 3 février 2025.

---

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Normand Teasdale, maire

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil  
Lundi 3 février 2025 - Annexe A**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 25.02**

---

**RÈGLEMENT NO. 25.02.01.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.25.02 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 AFIN D'AJOUTER LES TARIFS RELATIFS AUX SERVICES AÉROPORTUAIRES**

---

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète ce qui suit :

1. L'article 1.8 est ajouté au règlement No. 25.02 afin le tableau des tarifs relatifs aux services aéroportuaires. L'article 1.8 se lit comme suit :

**1.8 Frais pour les services aéroportuaires**

La tarification relative aux services aéroportuaires offerts par la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil aux usagers ou aux propriétaires de l'Aéroport Gilles-Beaudet est facturée selon la grille tarifaire suivante :

<b>Services</b>	<b>Tarif</b>
Location d'un espace de stationnement	<b>850 \$ / année</b>
Pénalité - Utilisation d'un espace de stationnement sans renouvellement du contrat de location	<b>15 \$ / jour</b>

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil  
Lundi 3 février 2025 - Annexe B**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 24.03.01.25**

---

**REGLEMENT NO. 24.03.01.25 MODIFIANT LE REGLEMENT NO. 24.03 RELATIF A LA REGIE  
INTERNE DES COMITES AFIN DE CREER UN NOUVEAU COMITE AEROPORTUAIRE**

---

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète ce qui suit :

1. La section 2 du règlement No. 24.03 est modifiée afin d'y ajouter les dispositions relatives au Comité aéroportuaire. Les articles 30, 31 et 32 sont ajoutés et se lisent comme suit :

« COMITÉ AÉROPORTUAIRE

**30. Constitution et composition**

Le comité aéroportuaire est constitué et composé des membres suivants :

1. Un membre du conseil ;
2. Un membre du conseil nommé comme substitut ;
3. Quatre citoyens propriétaire de hangars situés dans les zones aéroportuaires de la Municipalité qui ne sont pas membres du conseil.

**31. Mandat**

Le comité a pour mandat d'étudier les questions relatives à l'aéroport Gilles-Beaudet. Il n'a pas de pouvoir décisionnel. Il formule des recommandations au conseil à l'égard des questions et des dossiers qui lui sont soumis.

Le comité étudie et fait des recommandations au conseil sur les sujets suivants : le traitement des problématiques concernant l'aménagement, la signalisation, la réglementation et la sensibilisation, pour une utilisation sécuritaire et efficace de l'aéroport Gilles-Beaudet.

**32. Personne-ressource**

Les employés des directions concernées et toute autre personne-ressource désignée par le secrétaire du comité peuvent assister, selon leur attribution respective, aux séances du comité. Ils ont le droit de parole et d'intervention au cours des séances, mais ils ne sont pas membres du comité. »

2. Le numéro de l'article 30 à la section 3 est modifié pour le numéro 33.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.